



05 59 01 60 18

agence@niveadour.fr

RCS Bayonne 103 245 155

Barème des Honoraires

Honoraires valable pour la transaction immobilière (Vente)

MONTANT DU BIEN	HONORAIRES MAX TTC
Jusqu'à 79 999 €	6 000 €
De 80 000 € à 169 999 €	10 000 €
De 170 000 € à 500 000 €	7%
De 500 000 € à 999 999 €	6%
A partir de 1 000 000 €	5%

Honoraires à la charge du vendeur

TYPE DE BIEN	HONORAIRES MAX TTC
Terrains à bâtir	10%
Murs commerciaux - Fonds de commerce - Pas de Porte	10%

Tarif en vigueur à partir du 1er avril 2026